



150^{ème} Assemblée des délégués de la SCMV
Samedi 5 novembre 2016 au Sentier
Organisation : Union Instrumentale du Brassus

Présidence : Monique PIDOUX COUPRY

Ordre du jour : une modification est apportée à l'ordre du jour adressé aux sections, le point 16 est reporté après le point 2 ainsi que le point 6 qui sera pris après le point 9. Hors ces modifications de suivi, l'ordre du jour ne fait l'objet d'aucune remarque.

1) SALUTATIONS

La 150^{ème} Assemblée des délégués de la SCMV a lieu au Centre Sportif, Salle omnisport au Sentier. Elle est organisée par l'Union Instrumentale du Brassus.

La Présidente du Comité cantonal, Monique PIDOUX COUPRY, salue les invités qui honorent de leur présence ladite assemblée. Il s'agit de :

WEHRLI Laurent	Conseiller National et Président de la Fête fédérale 2016
MORAND Stives	Syndic de la Commune du Chenit
VIQUERAT Patrick	Président du Village du Brassus
MENOUD-BALDI Luana	Membre du Comité Association suisse des musiques
BASSANG Alain	Président d'honneur SCMV et Vice-président de la Fête fédérale 2016
CHRISTINET Gilbert	Président d'honneur SCMV
GRIN Gilbert	Président d'honneur SCMV
MULLER Gino	Président d'honneur SCMV
PERRETEN Alain	Membre du Comité d'honneur SCMV
SIFFERT Roger	Membre du Comité d'honneur SCMV
PECORINI Stéphane	Président de la Commission de musique
GROS Serge	Membre de la Commission de musique
FLOTRON Stéphane	Membre de la Commission de musique
METZENER Georges	Responsable de la Commission technique de tambours
CURCHOD Bertrand	Président de l'Association des écoles de musique – SCMV
ROUGE Jean	Banneret cantonal
MERCANTON Eric	Président de la Fédération vaudoise des accordéonistes
GROS Emmanuelle	Responsable du camp de musique SCMV
GUIGNARD Daniel	Responsable du camp de musique SCMV
CANTONI Marco	Directeur du Festival des musiques populaires
DEVALONE Marlyse	Présidente de l'Association romande des musiques populaires
GUMY Jean-Michel	Président du Comité du Giron des Musiques broyades
GUMY Chantal	Secrétaire du Comité du Giron des Musiques broyades
DEVAUD Raphaël	Membre du Comité Société cantonale des musiques fribourgeoises
POCHON Jean-Luc	Membre du Comité Société cantonale des musiques fribourgeoises
CHETELAT Sébastien	Président du Comité Association cantonale des musiques neuchâtelaises
REY Michel	Président de l'Association cantonale des musiques valaisannes
CATTIN Gérard	Président d'honneur de la Fédération jurassienne de musique
BARRAS Marc-André	Membre du Comité Association romande des directeurs
VALLON Roger	Membre du Comité Association romande des directeurs
CHERBUIN Claude	Président Association vaudoise des musiciens vétérans fédéraux
CHEVALLEY Jacques	Membre du Comité de la Société cantonale des Carabiniers

MAGNIN Jean-Daniel	Membre du Comité de la Société cantonale des Carabiniers
VOLET Alexandre	Membre du Comité de la Société cantonale vaudoise de gymnastique
BURDET Marianne	Membre du Comité de l'Association des paysannes vaudoises
MARTIN Corinne	Membre du Comité de l'Association des paysannes vaudoises
MERCIER Jean-Jacques	Membre du Comité de la Société cantonale des chanteurs vaudois
PAVILLARD Léa	Membre du Comité de la Fédération vaudoise des jeunesses campagnardes
DUFOUR Pierre	Membre du Comité de la Fête fédérale 2016
PERRITAZ Jean-Louis	Membre du Comité de la Fête fédérale 2016
RUDAZ Jean-Marc	Membre du Comité de la Fête fédérale 2016

Monique PIDOUX COUPRY remercie les organisateurs de cette journée, en particulier le comité et les membres de l'Union Instrumentale du Brassus. Elle exprime également sa gratitude aux autorités communales.

Monique PIDOUX COUPRY passe la parole au président de l'Union Instrumentale du Brassus, Monsieur Yves CHENAUX qui adresse quelques mots de bienvenue aux délégués.

Sur les 103 sections convoquées, le décompte est le suivant :

<i>Sections présentes</i>	100
<i>Sections excusées/absentes</i>	3
<i>Nombre de délégués</i>	172

2) DESIGNATION DES SCRUTATEURS

Trois sections officient en tant que scrutateurs. Le choix du comité, approuvé par les délégués, s'est porté sur les sociétés suivantes :

- Union Instrumentale de Ste-Croix (repr. M. Patrick AUGSBURGER)
- Fanfare de Perroy (repr. M. Roland GAILLARD)
- Fanfare de Yens (repr. M. Markus EGGER)

16) FETE FEDERALE 2016

Monique PIDOUX COUPRY passe la parole à M. Laurent WEHRLI, Président de la FFM2016 qui nous adresse quelques mots.

Avant de passer au point suivant de l'ordre du jour, Monique PIDOUX COUPRY donne la parole à Monsieur Stives MORAND, Syndic de la Commune du Chenit, qui salue l'assemblée et présente sa commune.

3) PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE DES DELEGUES DU 7 NOVEMBRE 2015 A BIÈRE

Ce procès-verbal n'appelant aucune remarque de la part de l'Assemblée, il est donc adopté et son auteur, la soussignée, remerciée.

4) ADMISSIONS ET DEMISSIONS

Deux démissions sont à enregistrer : celle de la Lyre de Bussigny-près-Lausanne ainsi que de l'Ecole de musique de la Ville de Lausanne.

De plus, nous avons reçu un courrier de l'Union Instrumentale de Lausanne et de la Fanfare de la Police Municipale de Lausanne nous informant de la fusion des 2 ensembles. Dorénavant, il ne forme d'une seule société, sous la dénomination de « L'Union musicale de la Sécurité Lausanne ». Dès lors, la SCMV compte 101 sections actives.

5) RAPPORTS

a) de la Présidente du Comité central

Monique PIDOUX COUPRY tient à remercier ses collègues du comité pour tout leur travail : Françoise GOLLIEZ, secrétaire, Claudia ROUGE, secrétaire aux procès-verbaux, Jean-Daniel RICHARDET, caissier et vice-président, Pierre-André MARTIN, responsable du service des membres, Didier BERARD, responsable de la SUISA, de l'informatique et du journal, Christian RUEGSEGGER, responsable de l'opération LoRo, ainsi que Christian INDERMUEHLE, responsable de la logistique et des archives.

Des remerciements sont également adressés à la Commission de musique (CM) pour leur travail, à savoir Stéphane PECORINI, président, Nathalie MESSERLI, Laurent ROSSIER, Serge GROS, Nils PERROT et Stéphane FLOTRON.

Des remerciements aussi aux membres de la Commission technique des tambours (CTT) composée de Georges METZENER, responsable, Florian SPIRITO et Ami ROSSIER.

Des remerciements sont également adressés aux responsables du camp, à savoir, Emmanuelle GROS, Olivier EUGSTER et Daniel GUIGNARD.

Enfin, elle remercie les membres de l'Association des écoles de musique-SCMV (AEM-SCMV), à savoir Bertrand CURCHOD, président, Jean-Pierre BOURQUIN, François MARION, Claude PERRIN et Jean-Daniel RICHARDET.

b) du Président de la Commission de musique

Les sections ont reçu le rapport de la Commission de musique. Il n'en sera par conséquent pas donné lecture.

Monique PIDOUX COUPRY passe la parole à Monsieur Stéphane PECORINI qui donne quelques informations supplémentaires concernant les cours de direction. Il n'y aura pas de cours de direction SCMV cette année mais Stéphane PECORINI précise qu'il faut informer nos jeunes que ce cours existe.

c) du Responsable de la Commission technique des tambours

Les sections ont reçu le rapport de la Commission technique des tambours. Il n'en sera par conséquent pas donné lecture.

d) des Responsables du Camp d'été de la SCMV

Les sections ont reçu le rapport des Responsables du Camp d'été de la SCMV. Il n'en sera par conséquent pas donné lecture.

Monique PIDOUX COUPRY passe au vote concernant ces rapports. Ils sont tous acceptés à l'unanimité.

e) du Caissier du Comité central

Les comptes étaient annexés au fascicule envoyé aux sections.

f) de la Commission de vérification des comptes

La Commission de vérification des comptes était composée des représentants des sections suivantes : L'Ensemble de cuivres Mélodia de Préverenges, l'Harmonie lausannoise de Lausanne et le Corps de musique de Pully. Lecture du rapport est donnée par Monsieur Jean-Daniel BURI, Président de l'Harmonie lausannoise.

7) APPROBATION DES COMPTES 2015 ET DE LA GESTION DU CC

L'Assemblée, n'ayant pas de remarque à formuler, après avoir pris connaissance des comptes et du rapport de la Commission de vérification, les accepte à l'unanimité. Monique PIDOUX COUPRY remercie les membres de la Commission de vérification des comptes pour leur travail ainsi que le caissier pour tout le temps consacré à cette tâche.

8) BUDGET 2017

Annexé au fascicule avec la convocation, le budget 2017, qui présente un excédent de produits de Fr. 500.-, est accepté à l'unanimité.

Monique PIDOUX COUPRY profite de remercier les sponsors et partenaires soit : la Loterie Romande, les Artisans Vignerons d'Yvorne, la maison Perrin Frères SA à Nyon (construction), la Banque Raiffeisen, Le Swiss Vapeur Parc au Bouveret ainsi que l'Etat de Vaud pour leur soutien.

9) NOMINATION DE LA COMMISSION DE VERIFICATION DES COMPTES POUR 2016

Sont nommées pour le prochain exercice :

La Montagnarde de Château-d'Oex, La Musique Militaire de Rougemont et l'Echo de Corjon de Rossinière.

6) INFORMATIONS DU PRESIDENT DE L'ASSOCIATION DES ECOLES DE MUSIQUE-SCMV

Monique PIDOUX COUPRY passe la parole à Monsieur Bertrand CURCHOD, Président de l'AEM-SCMV.

Voici son intervention :

On attache beaucoup d'importance à être présent à l'assemblée de la SCMV car comme je le dis chaque année les destins des écoles de musique de l'AEM-SCMV et des sociétés de musique de la SCMV sont étroitement liés.

L'année dernière j'expliquais que la Fondation pour l'Enseignement de la Musique (FEM) met le cadre au niveau administratif et pédagogique, qu'elle devient en quelque sorte la faïtière de tous les conservatoires et écoles de musique du canton.

Au fur et à mesure la mise place de la loi, tout devient « labellisé » FEM. En effet, on ne parle plus des examens cantonaux mais bien d'examens organisés par les écoles reconnues par la FEM selon les exigences de celle-ci.

Avec le traitement équitable en termes de subventions de toutes les écoles depuis cette année, la première édition des Certificats de fin d'études FEM selon les nouveaux plans d'études FEM nous avons maintenant un système cantonal harmonisé.

Le temps où nous envoyions les bons élèves au Conservatoire est révolu, gardons nos élèves dans nos écoles avec nos enseignants, nous en avons les compétences et nous n'avons rien à envier aux autres écoles ou Conservatoires. Evidemment, il faudra du temps pour que « Monsieur tout le monde » ne voit plus le Conservatoire comme un institut de formation de meilleure qualité ou nos écoles comme des sous-écoles. Nous pouvons, nous devons impérativement tous, sociétés de la SCMV et écoles de musique membre de l'AEM, défendre le niveau de qualité de nos écoles.

L'année dernière, je vous faisais part de nos préoccupations. Evidemment nous en avons toujours notamment par rapport au financement, aux moyens à disposition de la FEM qui semble-t-il ne sont pas en adéquation avec les objectifs de la LEM.

Mais cette année place aux bonnes nouvelles.

Tout d'abord, nos écoles se portent bien, notre association faïtière également. La collaboration avec la FEM et l'AVCEM s'accroît et l'entente entre les deux faïtières évolue de façon très positive. J'en veux pour preuve la création d'une commission bi-faïtière notamment pour les Certificats de fin d'études.

Une autre bonne nouvelle, c'est au sujet de la Convention Collective de Travail. Après plus de 10 ans, nous arrivons au terme des négociations et l'on espère tous que celle-ci pourra être signée par les différentes parties d'ici quelques mois.

Enfin, je vous annonce avec satisfaction que le Conseil d'Etat a renouvelé sa reconnaissance de l'AEM-SCMV en tant qu'association faïtière des écoles de musique. Dans son courrier, il est fait mention de l'excellent travail mené auprès des écoles de musique du canton ainsi que dans les tâches qui nous sont confiées par la FEM. J'avoue que cette reconnaissance fait grandement plaisir.

Pour conclure, je terminerai par ma traditionnelle citation, celle de cette année est d'Hermann Hesse :

Rien ne permet plus facilement à deux êtres de devenir amis que de faire de la musique

Bonne fin d'assemblée et excellente année musicale à tous

10) ELECTION NOUVEAUX MEMBRES AU COMITE CENTRAL

Démission : Claudia ROUGE, mais à ce jour personne ne s'est proposé, elle accepte de rester une année supplémentaire.

Admission : Aucune, le Comité est à la recherche de deux membres.

11) DESIGNATION DE LA SECTION ORGANISATRICE DE L'ASSEMBLEE DES DELEGUES 2018 (2017 ATTRIBUEE)

Pour rappel, nous serons en 2017 le 4 novembre à Penthalaz (org. L'Echo de la Molombe Penthalaz-Daillens). La Présidente de la société organisatrice se réjouit de nous accueillir.

Nous avons reçu la candidature de la Broyarde de Granges-près-Marnand pour l'organisation de la 152^{ème} Assemblée des délégués en 2018. Cette dernière est remerciée et leur candidature est acceptée par acclamation.

12) DESIGNATION DE LA SECTION ORGANISATRICE DE LA FETE DES JUBILAIRES (2017 à 2019 ATTRIBUEES). CANDIDATURE OUVERTE POUR 2020

Pour rappel, nous serons en 2017 à Provence-Mutrux, en 2018 à Noville et en 2019 à Préverenges.

Nous avons reçu la candidature de l'Avenir d'Aclens pour l'organisation de la 25^{ème} Fête des jubilaires en 2023 dans le cadre de leur 100^{ème} anniversaire. Cette dernière est remerciée leur candidature est acceptée par acclamation.

13) FINALE DES SOLISTES ET PETITS ENSEMBLES (2017 et 2018 ATTRIBUEES). CANDIDATURE OUVERTE POUR 2019

Pour rappel, nous serons en 2016 le 12 novembre à St-Prex, en 2017 le 11 novembre à Yens et en 2018 le 10 novembre à Forel-Lavaux.

14) FETE CANTONALE 2018

La Fête cantonale 2018 aura lieu à la Vallée les 2 et 3 juin 2018. Monique PIDOUX COUPRY passe la parole à M. Yves CHENAUX (Président de l'Union instrumentale du Brassus) en tant que représentant de l'organisation de la Fête cantonale qui nous adresse quelques mots.

15) REGLEMENT DE CONCOURS : MODIFICATIONS

Pour rappel, le règlement avec les propositions de modifications a été porté à connaissance de toutes les sections avant l'assemblée. Cependant, le Président de la Commission de musique présente les modifications apportées au règlement.

Monsieur Daniel GUIGNARD, Président de la société de Juriens-Romainmôtier pose la question si c'est nécessaire de modifier l'article 48 concernant l'annonce des résultats ? La question est passée au vote : 66 sociétés sont pour que les résultats soient donnés après la prestation, 20 sociétés sont pour qu'ils soient donnés lors de la proclamation des résultats et 10 abstentions.

Monsieur Daniel PERRIN, Président de l'Union Instrumentale de Payerne demande s'il serait possible, lors de la prochaine fête cantonale, de prendre en compte leur spécificité de formation « Fanfare Benelux » lors du choix de la pièce imposée. Stéphane PECORINI lui répond que la Commission de musique sera particulièrement attentive à cela.

Les modifications du règlement sont acceptées à l'unanimité par l'assemblée.

Monique PIDOUX COUPRY passe la parole à Madame Luana MENOUD-BALDI, membre du comité de l'Association suisse des musiques (ASM).

17) COMMUNICATIONS DU COMITE CENTRAL ET DES COMMISSIONS

Jean-Daniel RICARDET informe que la société l'Avant-Garde de Lausanne n'a pas encore réglé ses cotisations 2016.

En ce qui concerne le camp 2016 et son magnifique spectacle, le caissier remercie aussi les donateurs de la Confrérie des chevaliers, au nombre de 80, pour leur soutien important. Les comptes ne sont pas définitifs mais le résultat sera négatif, en raison des investissements importants en infrastructures et aménagement. Le fonds de réserve sera mis à contribution.

Enfin, Jean-Daniel RICARDET remercie Monique PIDOUX COUPRY pour tout le travail qu'elle effectue au sein de la SCMV et aussi pour le Festi Musiques Moudon. Il remercie aussi les dames du

comité central ainsi que Bertrand CURCHOD et son comité pour leur engagement au sein de l'AEM-SCMV.

Pierre-André MARTIN annonce que la liste des membres ainsi que la liste pour l'annonce des jubilaires seront envoyées par mail. Le délai pour le retour de ces listes est fixé au 30 novembre 2016.

Christian RUESGSEGGER informe que dans le cadre de l'opération de la LoRo (Loterie Romande), 55 instruments ont été distribués; cette opération sera reconduite en 2017.

Christian RUEGSEGGER nous rappelle le concours de graphisme sur la confection de notre nouvelle bannière. Le délai de retour pour les propositions est fixé au 31 janvier 2017.

Didier BERARD rappelle que l'annonce des œuvres à la SUISA doit être effectuée avant le 30 novembre 2016. Il remercie les sociétés de bien vouloir communiquer rapidement tous les changements (présidents, directeurs, adresses pour le journal etc.) et signale que le site internet est régulièrement mis à jour. Enfin, Didier BERARD informe que l'annonce des soirées est faite par un formulaire sous l'onglet « agenda ». Il dit qu'il y a aussi la page Facebook.

Monique PIDOUX COUPRY annonce la prochaine édition du Festi Musiques Moudon les 10 et 11 juin 2017.

Monique PIDOUX COUPRY passe la parole à Monsieur Marco Cantoni, Directeur Festi Musiques Moudon, qui nous adresse quelques mots.

18) PROPOSITIONS DES SECTIONS

Nous n'avons pas reçu de proposition dans le délai imparti pour le faire.

19) DIVERS

Monsieur Pierre-Alain BORLOZ, Président de l'Echo des Alpes du Sépey demande de l'aide auprès des sections présentes si elles savent comment procéder pour être exonéré d'impôt lors d'un héritage. Une réponse a été formulée par Jean-Daniel RICHARDET.

Monique PIDOUX COUPRY passe la parole à Monsieur André FEHLE, maître de cérémonie qui nous adresse les instructions d'usage pour la suite de la journée.

La parole n'étant plus demandée, l'Assemblée des délégués 2016 est levée à 11h45.

La Présidente :

Monique PIDOUX COUPRY

La Secrétaire aux PV :

Claudia ROUGE